

Quelle que soit la décision du Conseil constitutionnel, retrait de la réforme Macron-Borne !

Ce 13 avril, pour la douzième fois, répondant à l'appel de l'intersyndicale, les travailleurs et les jeunes manifestent dans tout le pays pour le retrait de la réforme des retraites.

Le 14 avril, le Conseil constitutionnel se prononcera sur la validité de cette réforme.

Il faut être clair : **aucun travailleur, aucun jeune ne peut placer ses espoirs et sa confiance dans le Conseil constitutionnel**. C'est une institution de la V^e République, c'est-à-dire une institution chargée de défendre les intérêts de la classe capitaliste.

Si ce Conseil déclare cette réforme valide, il ne fera que confirmer ce que des millions de travailleurs et de jeunes savent : cette réforme a pour seule fonction de préserver les profits des capitalistes et d'imposer deux ans de plus de travail, deux ans de plus d'usure et d'exploitation.

Macron joue le pourrissement, il déchaîne la répression.

Quelle que soit la décision du Conseil constitutionnel, la réforme des retraites est et reste illégitime.

Quelle que soit la décision du Conseil constitutionnel, la réforme des retraites doit être combattue.

Quelle que soit la décision du Conseil constitutionnel, la réforme des retraites exige que les organisations syndicales lancent enfin l'appel à la grève générale dans l'unité rassemblant tous les travailleurs et tous les jeunes pour balayer une fois pour toutes cette contre-réforme et bloquer la politique réactionnaire de Macron et de son gouvernement.

Lisez *La Tribune des travailleurs*. Écrivez-nous. Discutons.

Meeting européen contre la guerre et l'exploitation

Dimanche 4 juin, 14 heures

(Espace Charenton, 327 rue de Charenton, Paris – métro Porte-de-Charenton)